

## Informations de base

2014/2954(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Accords de partenariat économique UE/pays ACP: modification de l'annexe I du règlement (CE) n° 1528/2007

Complétant [2011/0260\(COD\)](#)

### Subject

6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales

6.20.04 Code des douanes de l'Union, tarifs douaniers, accords préférentiels, règles d'origine

6.30.01 Système de préférences tarifaires généralisées (SPG), règles d'origine

6.40.06 Relations avec les pays ACP, conventions et généralités

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

## Acteurs principaux

Parlement européen	<b>Commission au fond</b>	<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">INTA</span> Commerce international	LANGE Bernd (S&D)	25/11/2014

## Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
14/11/2014	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">C(2014)08355</a>	
14/11/2014	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
26/11/2014	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/12/2014	Décision du Parlement	<a href="#">T8-0085/2014</a>	Résumé
17/12/2014	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Conseil		

## Informations techniques

Référence de la procédure	2014/2954(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant <a href="#">2011/0260(COD)</a>
Base juridique	Règlement du Parlement EP 0114-p6
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	INTA/8/02025

## Portail de documentation

### Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Recommandation de non-objection à l'acte délégué avant expiration du délai		<a href="#">B8-0346/2014</a>	05/12/2014	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T8-0085/2014</a>	17/12/2014	<a href="#">Résumé</a>

### Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	<a href="#">C(2014)08355</a>	14/11/2014	

### Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>	

## Accords de partenariat économique UE/pays ACP: modification de l'annexe I du règlement (CE) n° 1528/2007

2014/2954(DEA) - 17/12/2014 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé **de ne pas faire objection** au règlement délégué de la Commission du 14 novembre 2014 modifiant l'annexe I du règlement (CE) n° 1528/2007 du Conseil appliquant aux produits originaires de certains États appartenant au groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) les régimes prévus dans les accords établissant ou conduisant à établir des accords de partenariats économiques.

Suite à la conclusion des négociations entre le Kenya, l'Union européenne et ses États membres sur un accord de partenariat économique le 16 octobre 2014, la Commission a adopté un acte délégué visant à réinscrire le Kenya à l'annexe I du [règlement \(UE\) n° 1528/2007](#). En effet, conformément au [règlement \(UE\) n° 527/2013](#), le Kenya avait cessé d'être couvert par le régime d'accès au marché autorisé en vertu du règlement (CE) n° 1528/2007 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

La Commission a souligné qu'une décision de ne pas faire objection limiterait pour le Kenya toute réorientation des échanges et toute perte d'exportations potentielles vers l'Union, en réduisant les effets dommageables pour les secteurs du thon, de l'horticulture et des fleurs coupées.

Dans ces conditions, le Parlement a déclaré ne pas faire objection au règlement délégué.